




## 8. Les élections

					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer les associations représentatives des personnes handicapées dans les décisions concernant le handicap et tenir compte des personnes présentant un handicap dans les décisions qui sont prises dans les différents domaines de la politique</li> <li>• Instaurer un conseil consultatif des personnes en situation de handicap, malades ou à mobilité réduite à tous les niveaux de pouvoirs</li> <li>• Rationaliser la politique du handicap en refédéralisant certaines compétences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout comme le processus électoral doit être rendu accessible à tous les électeurs, il doit en être de même lorsque les PMR participent ou assistent à des réunions des conseils communaux, dans les parlements, à des séances de participation citoyenne, d'information publique...</li> <li>• Chaque parti doit rendre sa communication accessible à tous</li> <li>• Les pouvoirs publics ont l'obligation de rendre accessible tout le processus électoral et veiller à ce que le personnel affecté à l'organisation des élections, les présidents et assesseurs des bureaux de vote soient bien sensibilisés à cette accessibilité et à la nécessité de l'autonomie la plus grande pour que chaque électeur puisse exercer son droit de citoyen.</li> <li>• Concernant les personnes âgées résident dans des homes, il arrive que certaines directions d'établissement prévoient d'office des certificats médicaux pour tous les résidents. Ce n'est pas acceptable et il faut prévoir des aides au transport de résidents qui souhaitent aller voter.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la communication des partis vers les électeurs porteurs de handicap et améliorer l'accessibilité des centres et bureaux de vote aux personnes à mobilité réduite (rampes d'accès, isoloirs adaptés, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre les bureaux de vote accessible avec au minimum un isoloir adapté par bureau de vote.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre accessible les bureaux de vote aux PMR</li> <li>• Assurer l'assistance au transport grâce à la mobilisation des ASBL actives dans le secteur du transport PMR</li> <li>• Mettre à disposition un formulaire de satisfaction relative à l'accessibilité des bureaux de vote</li> <li>• Renouveler et pérenniser l'initiative de la Ministre des pouvoirs locaux wallons, Valérie De Bue, « les aînés aux urnes » visant à renforcer la participation des seniors. Sur dossier, une commune était subsidiée pour des actions menées dans ce sens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les autorités locales à l'organisation d'élections inclusives, via une formation claire sur la supervision et la conception des bureaux de vote.</li> <li>• Nous commençons un projet pilote pour permettre aux personnes malvoyantes de voter en toute indépendance sur la base d'un module audio. En cas d'évaluation positive, ce système est pleinement appliqué dans tout Bruxelles.</li> </ul>